

# COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 04 avril 2023

Date convocation : 24/03/2023

**Excusés - Absents :** ASSIE Mathilde ayant donné procuration à EGEA Marie-Hélène, MERCADIER Damien ayant donné procuration à RAVAILHE Benoît, LAURENS Sylvain, SOULIE Jérôme, LUKASIEWICZ Dominique.

**Secrétaire de séance :** DUFOSSE Martine

**1-Compte administratif 2022 :** Voté à l'unanimité des suffrages exprimés et se résumant comme suit :

	Mandats émis	Titre émis	Solde
<b>Budget Principal</b>			
Fonctionnement .	385 031.46 €	415 420.63 €	30 330.17€
Investissement .	159 159.89 €	266094.21€	106 934.32€
Résultat reporté 2021 Fonct.		164 285.55 €	164 285.55 €
Résultat reporté 2021 Invest.	- 14 616.56€		- 14 616.56 €
Résultat 2022 Fonct.			<b>114 453.16 €</b>
Résultat 2022 Investissement			<b>92 317.76 €</b>

<b>CCAS</b>			
Fonct .	18 227.68 €	18 166.58 €	- 61.10 €
Investissement			
Résultat reporté 2021 Fonct		4 475.98 €	4 475.98 €
Résultat reporté 2021 Inves.		1 321.00 e	1 3231.00 €
Résultat 2022 Fonct.			<b>4 414.88 €</b>
Résultat 2022 Investissement			<b>1 321.00 €</b>

**2- Affectation du résultat 2022 :** Accord à l'unanimité des suffrages exprimés pour affecter le résultat de fonctionnement de 114 453.16 € comme suit :

Excédent de fonctionnement capitalisé : **3 696.24 €**  
Excédent de fonctionnement reporté : **110 756.92 €**

**3-Taux des taxes locales 2023 :** Présentation de l'état de simulation des taxes et du produit attendu. Benoît RAVAILHE expose que les bases ont été revalorisées de 7,1%. Compte tenu de cette revalorisation et de l'ajout de certaines constructions nouvelles, il propose que les taux 2022 soient maintenus à l'identique pour l'année 2023.

Accord à l'unanimité des suffrages exprimés, pour le maintien des taux des taxes locales de 2022 pour l'année 2023, soit :

-Taxe Foncier bâti	43.32 %
- Taxe Foncier non bâti	62.36 %
- Taxe habitation	7.39 %

**4-Subventions associations 2023** : Benoît RAVAILHE expose qu'il y a lieu comme chaque année de voter l'attribution de subventions aux associations de la commune qui en ont fait la demande. Il précise que la Boule Tanusienne n'a pas déposé de demande cette année.

Accord à l'unanimité des suffrages exprimés sur le montant de subvention qui sera versé aux associations suivantes, pour l'année 2023 :

• Comité de la Foire du Ségala	<b>700 €</b>	
• Comité des Fêtes	<b>700 €</b>	
• Association Debout les Yeux	<b>400 €</b>	
• Football Club Tanusien	<b>300 €</b>	
• Club de l'Amitié	<b>200 €</b>	
• Gym Viaur	<b>150 €</b>	
• Sté de Chasse Tanus	<b>100 €</b>	
• Association Viaur Cérou (aides-soignantes)		<b>135.00 €</b>
• Association de Soutien à Domicile (AVS, aides ménagères)		<b>135.00 €</b>
• Association ADMR de St Jean de Marcel (Aides ménagères, AVS)		<b>135.00 €</b>
• Association Agréée de Pêche Protection du Milieu Aquatique de Carmaux (AAPPMA)		<b>50.00 €</b>

**5-Budget 2023** : Voté à l'unanimité des suffrages exprimés, se résumant comme suit :

Libellés	Dépenses	Recettes
<b>Budget Principal</b>		
Section de fonctionnement	500 016.92 €	500 016.92 €
Section d'investissement	551 544.00 €	551 544.00 €
<b>Budget annexe « CCAS »</b>		
Section de fonctionnement	23 414.88 €	23 414.88 €
Section Investissement	1 321.00 €	1 321.00 €

**6-Fongibilité des crédits** : Exposé de la possibilité donnée au maire, depuis le passage à la norme comptable M57, au 01/01/2023, d'effectuer des virements de crédits sans réunir le conseil municipal, dans la limite d'un certain pourcentage du budget à définir.

Accord à l'unanimité des suffrages exprimés pour autoriser le maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget.

**7-Admissions en non-valeur :** Benoît RAVAILHE donne lecture de la liste des pièces irrécouvrables arrêtées à la date du 02 février 2023 par le comptable public. Il s'agit du titre n° 101/2009, dont le montant non recouvré s'élève à 214.91 €.

Accord à l'unanimité des suffrages exprimés, sur l'admission en non-valeur ces recettes.

**8-Avancement de grade adjoint technique :** Benoît RAVAILHE expose que l'adjoint technique à mi-temps, Sébastien GZYL, occupant le poste d'agent polyvalent, chargé des travaux divers d'entretien (espaces verts, bâtiments, voirie, etc) peut prétendre, compte tenu de son ancienneté au grade actuel, à un avancement de grade au 11 mai 2023.

Il rappelle les prescriptions des lignes directives de gestion dans l'arrêté 2021-044 en date du 16 novembre 2021, ainsi que les termes de la délibération 2021-020 portant mise à jour du taux de promotion pour les avancements de grade.

Accord à l'unanimité des suffrages exprimés pour créer un poste permanent à temps non complet (17h50) d' **Adjoint technique principal 2° classe**, Catégorie C

### **9- Questions diverses :**

**\*Renouvellement convention RGPD avec l'ADM81 :** Benoît RAVAILHE rappelle qu'une convention a été signée en 2018 avec l'Association des Maires et Elus Locaux du Tarn, afin que cette dernière vienne en appui de la mairie pour construire le Registre Général de Protection des Données. Cette convention arrivant à son terme, il est décidé à l'unanimité de la reconduire pour 1 durée de 1 an renouvelable 2 fois.

**\*Collecte des biodéchets :** Françoise EMERIAUD expose la mise en place future de la collecte de biodéchets sur le territoire communal. En effet la loi oblige à séparer, dès janvier 2024, les déchets de cuisine biodégradables du reste de la poubelle afin de pouvoir les valoriser.

Il sera proposé aux habitants soit des composteurs, soit du matériel de collecte spécifique pour les biodéchets. Une communication et distribution de matériel aura lieu à l'automne

**\*Réfèrent prévention des conduites addictives :** Françoise EMERIAUD présente le projet de prévention des conduites addictives dans le cadre du Contrat Local de Santé – CLS- au sein de la Communauté de Communes du Carmausin Ségala et le Conseil Intercommunal de Sécurité ;et de Prévention ;de la Délinquance – CISPD, en partenariat avec l'Association Addictions France.

Il y a lieu de nommer un élu référent au sein du conseil municipal, dont le rôle sera :

- de participer à une première rencontre d'information et de sensibilisation. Cette première réunion a eu lieu, Mme EMERIAUD était présente.
- de participer aux rencontres du groupe d'élus
- de faire de lien avec les associations de la commune qui organisent des temps festifs

Françoise EMERIAUD est nommée élue référente de la commune pour participer au projet de prévention des conduites addictives.

**\*Changement des compteurs électriques :** lecture d'un courrier émanant de Oya (SICAE) fournisseur d'électricité sur le territoire informant les collectivités des interventions à venir pour le changement progressif des compteurs électriques, en fonction des options d'abonnement de chacun. Chaque abonné sera directement informé.

**\*Antennes 5 G :** Lecture d'un courrier émanant de Karen ERODI, députée du Tarn, portant sur la rédaction d'une proposition de loi relative aux implantations d'antenne 5G dans les communes. L'article unique de cette proposition de loi supprime la possibilité de déroger au délai d'un mois entre le dépôt du dossier d'information et le dépôt de la demande d'autorisation d'urbanisme, et rend obligatoire la fourniture par l'opérateur d'une simulation de l'exposition aux champs électromagnétiques générée par l'installation. Par ailleurs, il oblige l'opérateur à fournir un

rapport sur les potentiels risques environnementaux de l'installation, et garantie l'établissement d'une enquête publique préalablement à la demande d'autorisation d'urbanisme.

**\*Association Tarn pellets et granulés :** information de l'ADM81 sur la création de l'Association Tarn pellets et granulés, future coopérative d'énergie, regroupement pour l'achat de pellets. Renseignements auprès de [pelletsetgranuls@gmail.com](mailto:pelletsetgranuls@gmail.com)

**\*Point sur les travaux en cours :**

Salle communale : Jean SOLER fait un point sur les travaux de rénovation énergétique en cours : menuiseries réalisées, isolation réalisée.

Terrain multisports : Benoît RAVAILHE fait le point sur ces travaux qui avancent comme prévu. Le city stade devrait être prêt à être utilisé au tout début de cet été.

**\*FAVIL 2023 :** le marché de travaux signé par le SIVOM de Pampelonne pour les travaux de voirie communale, vient d'être signé avec la COLAS. Reste à faire réaliser les devis pour pouvoir signer la convention de mandat s'y reportant comme chaque année.

**\*Défibrillateur :** mis en place sous le porche de la mairie en juin 2012, après un achat groupé organisé par la communauté de communes. Ayant plus de 10 ans, il n'est plus sous garantie. Voir si possibilité renouvellement groupé comme par le passé. Françoise EMERIAUD se renseigne auprès de la 3CS.

**\*Ecole :** Benoît RAVAILHE et Marie-Hélène EGEA exposent le souhait émis lors du dernier conseil d'école de passer à la semaine de 4 jours. Ils rappellent que la loi prévoit une semaine à 4.5 jours.

Benoît RAVAILHE expose que les maires des 2 écoles ont le pouvoir de décision en ce domaine, au titre du droit régalién, cependant il souhaite avoir l'avis du conseil municipal sur ce sujet.

Après discussions, à l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil municipal se prononce pour le maintien, pour la rentrée scolaire de septembre 2023, de la semaine à 4,5 jours et pour que le temps d'une étude, notamment financière soit réalisée par le RPI et présentée aux maires afin d'évaluer l'impact du passage à la semaine à 4 jours à la rentrée de septembre 2024.

La séance est levée à 00h45

Monsieur le Maire de Tanus,  
Benoît RAVAILHE.

